



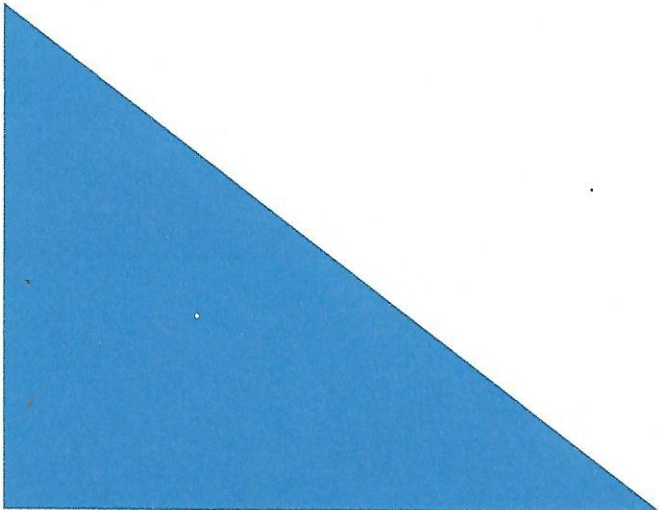
Nations Unies
Commission économique pour l'Afrique



Atelier de formation des membres du Comité National d'Agrément et des opérateurs économiques aux procédures d'agrément des produits industriels au Tarif Préférentiel CEEAC - CEMAC

Libreville, République Gabonaise, 19-21 Juin 2018

RELEVÉ DES CONCLUSIONS DES TRAVAUX



I. INTRODUCTION

1. Du 19 au 21 Juin 2018, s'est tenu à Libreville, en République Gabonaise, un atelier de formation des membres du Comité National d'Agrément et des opérateurs économiques aux procédures d'agrément des produits industriels au Tarif Préférentiel CEEAC – CEMAC. Cet atelier a été organisé en partenariat avec le Ministère en charge du Commerce, dans le cadre de la mise en œuvre de la convention de contribution signée entre l'Union Européenne et la Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA) pour la poursuite de l'harmonisation des politiques commerciales de la CEEAC et de la CEMAC. L'objectif général de l'atelier était d'appuyer l'effectivité de la zone de libre-échange de la CEEAC à travers la sensibilisation et le renforcement des capacités des membres du Comité National d'Agrément des Produits Industriels et des opérateurs économiques sur les instruments de la ZLE de la CEEAC et la procédure d'agrément.
2. De façon spécifique, l'atelier visait le renforcement des capacités des participants sur la maîtrise des instruments et les outils harmonisés de la Zone de Libre Echange CEEAC, du montage des dossiers de demande d'agrément des produits industriels au Tarif Préférentiel CEEAC-CEMAC, des techniques de calcul des critères d'origine des produits industriels communautaires et enfin de s'imprégner des techniques d'évaluation des demandes d'agrément.

II. PARTICIPATION

3. Une cinquantaine de participants ont pris part à cet atelier, représentant les institutions suivantes : le Ministère en charge du Commerce de la République Gabonaise, le Comité National d'Agrément des Produits Industriels au Tarif Préférentiel CEEAC-CEMAC, le Commissariat à l'Intégration Régionale du Gabon, la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC), la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC) et la Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA).
4. Les représentants du secteur privé comprenaient les délégués du Groupement Inter-Patronal du Gabon (GIPAGA), la Chambre de Commerce, d'Agriculture, d'Industrie, des Mines et de l'Artisanat du Gabon, le Regroupement des Femmes d'Affaires de la CEMAC (REFAC), le groupe Foberd Gabon, Les Petits Pots de L'Ogooué, Exodelices, SMAG, PPG Gabon, Salsa Potagere, Faco Construction et le Syndicat des Prestataires Auxiliaires en Douanes (SPAD). La presse a également été fortement représentée. La liste des participants est jointe en **annexe I** du présent document. La CEA a assuré le secrétariat de la réunion.

III. CEREMONIE D'OUVERTURE

des conclusions et recommandations des travaux – Atelier de formation aux procédures d'agrément des produits industriels au Tarif Préférentiel CEEAC - CEMAC

5. La cérémonie d'ouverture, présidée par Monsieur David MBADINGA, Ministre en Charge du Commerce de la République Gabonaise, a été ponctuée par trois allocutions prononcées respectivement par Monsieur TIDJANI CHETIMA, Représentant le Directeur du Bureau Sous Régional pour l'Afrique Centrale de la Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA), l'Honorable Tabu Abdallah MANIRAKIZA, Secrétaire général Adjoint de la CEEAC en charge du Département Programme, Budget, Administration et Ressources Humaines, et le Ministre en charge du Commerce de la République Gabonaise, Monsieur David MBADINGA, qui a ouvert les travaux de l'atelier . Les allocutions sont jointes en **annexe II** au présent relevé des conclusions.
6. S'exprimant en premier, Monsieur TIDJANI CHETIMA a indiqué que cette formation se tient dans un contexte bien particulier avec la signature de l'Accord sur la Zone de Libre-Echange Continentale le 21 mars 2018 à Kigali. Par ailleurs, les instruments de la Zone de Libre-échange de la CEEAC et de la CEMAC ont été harmonisés et adoptés le 27 novembre 2017 par la 4ème réunion du Comité de Pilotage de la Rationalisation des Communautés Economiques Régionales en Afrique centrale. "Je ne doute point que vous accorderez toute votre attention à cette formation pour enrichir vos connaissances en vue d'intensifier l'exportation des produits gabonais vers les pays de la Communauté", a-t-il déclaré aux participants. Monsieur CHETIMA a également " réitéré la détermination et l'engagement de la CEA à accompagner toutes les parties prenantes dans cette noble tâche et celles à venir ".
7. Le Secrétaire général Adjoint de la CEEAC, l'Honorable Tabu Abdallah MANIRAKIZA, a quant à lui souligné l'importance de l'atelier et a exhorté les opérateurs économiques à saisir l'opportunité qu'offre la zone de libre échange pour conquérir ce vaste marché de plus de 170 millions de consommateurs.
8. Le Ministre en charge du Commerce a indiqué que la diversification de l'économie constitue une priorité de l'action gouvernementale, telle que fixée par le Président de la République, Chef de l'État, Président en exercice de la CEEAC, Son Excellence Ali BONGO ONDIMBA. En effet, l'économie gabonaise est restée longtemps tributaire du secteur des hydrocarbures qui contribue à plus de 50% de la formation du produit intérieur brut (PIB) et à plus de 80% de ses recettes d'exportation. Tout en se félicitant de la tenue de l'atelier en terre gabonaise, il a exhorté les opérateurs économiques à s'outiller en vue de présenter des dossiers de demande d'agrément au régime préférentiel communautaire. Monsieur David MBADINGA a terminé son allocution en déclarant ouvert l'atelier de formation des opérateurs économiques et du Comité National d'Agrément des Produits Industriels au Tarif Préférentiel CEEAC – CEMAC.

IV. DEROULEMENT DES TRAVAUX

9. Les travaux se sont déroulés en sessions plénières avec des présentations suivies de discussions. La modération des échanges était assurée par la CEA et le Ministère en charge du Commerce de la République Gabonaise.

JOUR 1 (19 Juin 2018) – FORMATION DES RESPONSABLES DU SECTEUR PRIVE

a) Présentation des critères d'agrément au Tarif Préférentiel CEEAC-CEMAC

10. Cette présentation a porté sur les trois critères d'agrément au régime préférentiel communautaire que sont l'entière obtention, le taux d'incorporation et la valeur ajoutée. Elle a décliné la procédure de demande d'agrément en se basant sur l'exemple du Cameroun, dont la procédure comprend huit étapes allant du retrait du formulaire de demande d'agrément à son obtention.
11. A la demande des participants, la présentatrice a donné quelques clarifications, notamment sur le traitement des dossiers au fur et à mesure qu'ils sont déposés auprès du comité national aux fins d'accélération de la procédure. Statutairement, les comités nationaux et régionaux sont tenus d'organiser au moins deux sessions annuelles.

b) Règles d'origine CEEAC-CEMAC : Cas Pratiques

12. Cette présentation a porté sur les cas pratiques sur la base des trois critères permettant de déterminer l'éligibilité du produit à la préférence communautaire, dans l'objectif d'amener les participants à se familiariser avec les différentes méthodes de calcul.

c) Présentation sur la manière de remplir le formulaire de demande d'agrément

13. Les différentes pages du formulaire type d'agrément ont été présentées aux participants, qui ont été édifiés sur la façon de remplir ce formulaire et des conseils leur ont été prodigués pour faciliter l'analyse du dossier par le Comité National d'Agrément.

JOUR 2 (20 Juin 2018) – FORMATION DES MEMBRES DU COMITE NATIONAL D'AGREMENT

d) Présentation des règles d'origine : Généralités et Cas pratiques

14. Les différents types de règles d'origine (règles préférentielles et non préférentielles) ont été présentés aux participants, ainsi que celles utilisées au sein des différentes CERs et dans le cadre de la mise en œuvre de certains accords commerciaux régionaux.
15. L'historique et le contenu des réformes sur la libre circulation des marchandises en Afrique Centrale ont également été présentés.

JOUR 3 (21 Juin 2018) – FORMATION DES MEMBRES DU COMITE NATIONAL D'AGREMENT (Suite et fin)

e) Cas pratiques sur les règles d'origine et les techniques de vérification d'un dossier d'agrément

16. A l'instar de ce qui a été fait le premier jour à l'endroit du secteur privé, les critères d'agrément au tarif préférentiel CEEAC-CEMAC ont été présentés ainsi que des cas pratiques permettant de déterminer l'éligibilité du produit à la préférence communautaire, afin d'aider le Comité National à mieux accompagner les opérateurs économiques dans le montage de leurs dossiers.
17. Les participants ont été édifiés sur les techniques d'évaluation des dossiers de demande d'agrément en s'inspirant de l'exemple du Cameroun, qui dispose d'un comité national opérationnel.
18. Après les présentations, les discussions ont essentiellement porté sur les moyens de vérification des dossiers des entreprises, la suspension des agréments octroyés pour raison de changement de processus de production, la confidentialité des informations fournies par les entreprises, le travail du Secrétariat Technique au quotidien, etc.

f) Perspectives dans le cadre de la mise en place de la ZLECAf

La présentation faite sur les règles d'origine adoptées dans le cadre des négociations de la ZLECAf a mis l'accent sur les critères et la preuve de détermination de l'origine, ainsi que sur les incompatibilités qui pourraient survenir entre les acquis des CERs et la ZLECAf. Les discussions ont porté principalement sur la nécessité d'une coopération douanière et administrative entre les Etats-parties pour une mise en œuvre harmonieuse de cet Accord.

V. ADOPTION DU RELEVÉ DES CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS DE L'ATELIER

L'atelier a formulé les recommandations ci-après :

A l'endroit du Ministère en charge du Commerce

- Assurer la prise en charge du coût de la procédure d'agrément par le budget de l'État, l'opérateur économique étant responsable du montage de son dossier ;
- Assurer la représentation de la Direction Générale des Douanes au sein du Secrétariat Technique du Comité ;
- Assurer la représentation du Secrétariat Technique dans les directions provinciales du Commerce ;
- Fusionner les Comités Techniques CEEAC et CEMAC en un seul Comité National ;
- Prendre des initiatives appropriées en vue de faire partager les expériences et les bonnes pratiques entre le Comité National du Gabon et de celui du Cameroun.

A l'endroit du Comité National

- Faciliter l'accessibilité du formulaire du dossier type de demande d'agrément à travers notamment sa mise en ligne et sa disponibilité au sein des démembrés des Organisations Patronales et des Chambres Consulaires ;
- Assurer un traitement diligent, objectif et rigoureux des dossiers avant leur acheminement au Comité Régional ;
- Organiser des activités de sensibilisation et de vulgarisation en direction du secteur privé en vue de susciter des demandes d'agrément au régime préférentiel communautaire ;
- Elaborer et vulgariser un manuel de procédures d'obtention de l'Agrément au Tarif Préférentiel communautaire ;
- Elaborer une note d'orientation qui accompagne les dossiers de demande d'agrément en vue de faciliter leur traitement par le Comité Régional.

A l'endroit des CERs et de la CEA

- Mettre en place un dispositif de suivi-évaluation des entreprises bénéficiaires des agréments afin de s'assurer que les produits agréés continuent d'être éligibles au régime préférentiel communautaire ;

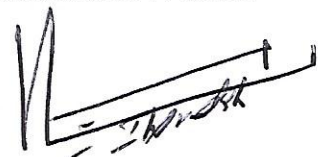
- Poursuivre l'effort d'accompagnement des Comités Nationaux dans la perspective de la mise en œuvre de la Zone de Libre Echange Continentale Africaine (ZLECAf) ;
- Intensifier la sensibilisation auprès Etats qui n'ont pas encore créé de comité national d'agrément et/ou insérer les instruments de la zone de libre échange communautaire dans leurs dispositifs juridiques internes ;
- Veiller à l'application effective par tous les Etats membres des dispositions communautaires en matière de libre circulation des marchandises.

VI. CLOTURE

Monsieur Célestin NZENGUE, Directeur du Commerce Extérieur a, au nom du Ministre en charge du Commerce, empêché, remercié les organisateurs de l'atelier et félicité les participants pour la qualité des échanges et des résultats obtenus.

Fait à Libreville, le 21 Juin 2018

Le Président de l'Atelier



Vierin Georges IBOUDAH